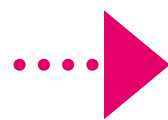


L'info ^{n°17} c'est clair !

L'information de société facile à comprendre

Le maire dans nos vies

Dossier actualisé en février 2026,
rédigé en 2020



Réalisé par les associations

 **LiLavie**


Art'Sign

L'info ^{n°17} c'est clair !

Le maire dans nos vies...

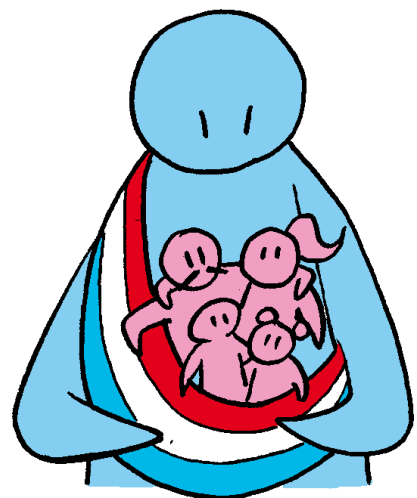
En France, nous vivons tous dans une ville ou un village, dirigé par un maire et ses conseillers.

Ils organisent les transports, gèrent la sécurité, aident les personnes en difficulté, construisent des logements sociaux, développent l'accès au sport, aux loisirs...

Selon leurs choix, nos vies peuvent être différentes.

Comment travaillent-ils ?

Comment sont-ils élus ?



Ils changent quoi dans nos vies ?

Le maire et ses élus ont un rôle important à différents moments de nos vies.

Voici l'exemple d'une famille :

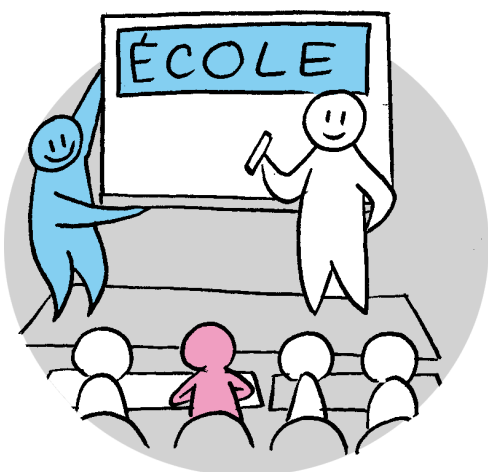
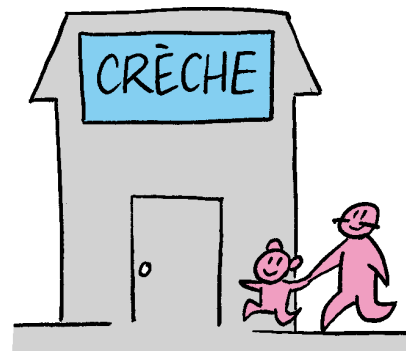
Sophia, d'origine italienne, a 38 ans. Son mari Marc a 37 ans. Ils ont 2 enfants :

Zoé, 8 ans et Marius, 3 ans.

Ils vivent dans une ville de 60 000 habitants.

La famille va s'agrandir ! Ouf, une crèche ouvre !

Sophia est enceinte. Comme il y a eu beaucoup de naissances ces dernières années, la mairie a décidé d'ouvrir une nouvelle crèche. Elle l'a construite à côté d'une maison de retraite pour que les personnes âgées puissent voir les enfants de temps en temps. Sophia et Marc ont obtenu une place pour le bébé !



Pour les maternelles, l'Atsem est là !

Marius a fait sa première rentrée en maternelle. Il adore sa maîtresse mais aussi son Atsem, Sébastien. Ce professionnel aide à préparer les activités, s'occupe de petits groupes d'enfants en classe, de la sieste, accompagne les petits à la cantine... C'est la mairie qui l'emploie.

« La cantine c'est trop bon ! »

Zoé et Marius mangent à la cantine. Suite à une demande des parents, la mairie a accepté de proposer plus d'aliments biologiques et venant de fermes proches de la ville. Comme beaucoup de nourriture était jetée, la mairie a réduit les quantités. Ainsi, les repas ne coûtent pas plus cher. La mairie gère aussi les repas des crèches, des hôpitaux, des maisons de retraite...



Du sport à l'école et après...

Zoé a découvert le judo à l'école. Une animatrice sportive de la mairie est venue plusieurs fois proposer des séances de judo. Zoé a tellement aimé ce sport qu'elle a décidé d'en faire tous les mercredis dans un club. Le club de judo reçoit une aide financière de la mairie. Ainsi, il peut proposer des tarifs peu chers pour que tous les enfants puissent s'inscrire. Le président du club espère maintenant que les élus vont voter la construction d'une nouvelle salle pour pouvoir accueillir plus de jeunes.

Quand l'école est finie, Zoé fait des activités avec des animateurs de la mairie : sports collectifs, cirque, bricolage et parfois visite au musée... Elle retrouve aussi les animateurs de la ville au centre de loisirs le mercredi et aux vacances scolaires.

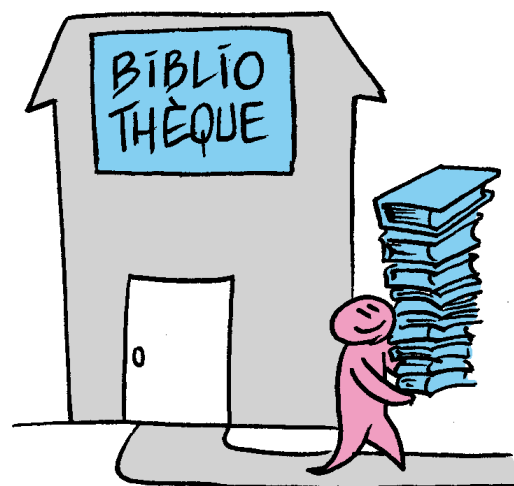


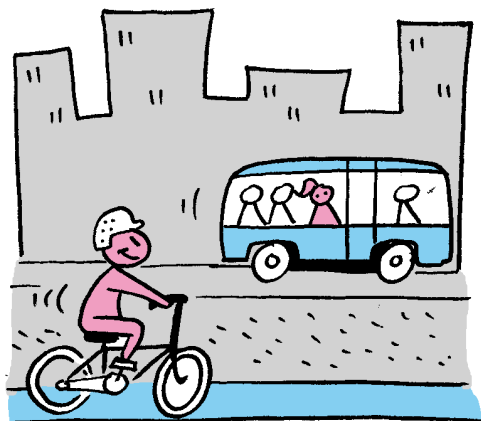
Une école, bientôt pour tous !

Pour que l'école de Zoé soit accessible aux élèves en situation de handicap, la mairie fait des travaux. Bientôt, il y aura un ascenseur !

Des livres

Zoé lit beaucoup ! Heureusement, il y a la bibliothèque pour emprunter des livres. Cette année, la mairie a décidé de l'ouvrir même le dimanche et propose des animations. Un après-midi, Zoé a vu des contes bilingues français-langue des signes. Elle a décidé d'emprunter des livres pour apprendre cette langue ! La mairie a formé des professionnels de la bibliothèque pour accueillir le public sourd et emploie une personne sourde à mi-temps.





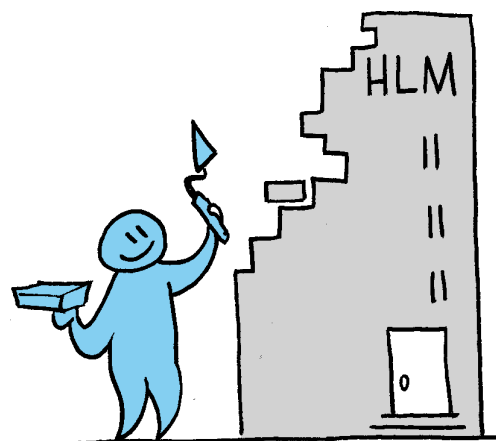
Bus ou vélo ?

Maintenant qu'elle est enceinte, Sophia se déplace en bus. Et, c'est gratuit ! Pour faciliter les déplacements des habitants et réduire la pollution, la mairie a voté la gratuité des transports pour tous !

Son mari Marc préfère aller au travail à vélo. Depuis que la ville a construit des pistes cyclables, c'est vraiment agréable ! Parfois, il utilise un vélo électrique proposé en prêt par la ville.

Pas assez de logements sociaux

Comme la famille s'agrandit, Marc et Sophia ont fait une demande de logement social plus grand. Mais l'attente est longue, il n'y en a pas assez dans la commune. La mairie a voté la construction de nouveaux logements, plus économiques en énergie, mais cela va prendre du temps.

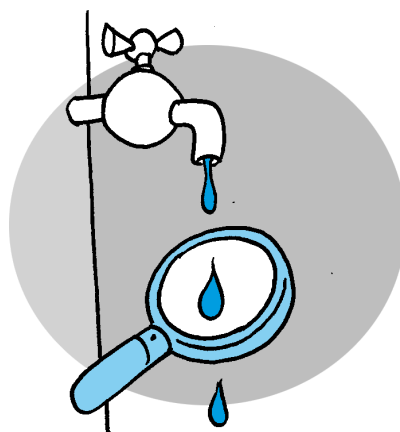


Retour au calme

Dans le quartier, il y avait parfois des violences. La mairie a employé des médiateurs. Ils viennent souvent dans le quartier, discutent avec les habitants et aident à trouver des solutions aux problèmes. Depuis, la police municipale a moins besoin de venir.

Une eau de qualité

Pendant 2 jours, la mairie a conseillé de ne pas boire l'eau du robinet. Suite à des inondations, des tuyaux ont cassé et l'eau n'était plus bonne à boire. La mairie a fait les réparations et informé qu'il était à nouveau possible de boire l'eau.



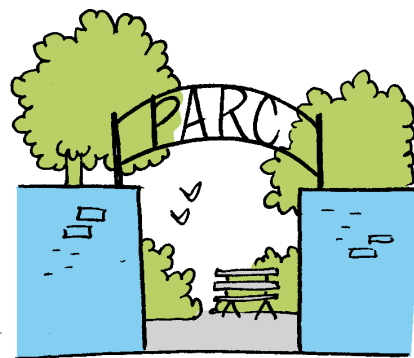


Gérer les déchets

Mauvaise surprise, Marc a découvert que des gens avaient jeté une vieille machine à laver dans la rue. C'est pourtant interdit ! Il a appelé la mairie pour que des agents viennent la chercher. La mairie gère la propreté des rues et s'occupe des déchets sauvages !

Des arbres dans la ville

Près de chez Marc et Sophia, il y a un petit parc où les enfants jouent ! La mairie souhaitait le vendre pour gagner de l'argent. Elle a demandé l'avis des habitants ! Eux voulaient garder cet espace vert dans la ville, où les enfants de l'école proche et les personnes âgées de la maison de retraite se rencontrent. Finalement, la mairie a décidé de le laisser ouvert à tous, et chaque année, elle y organise un petit festival de musique.



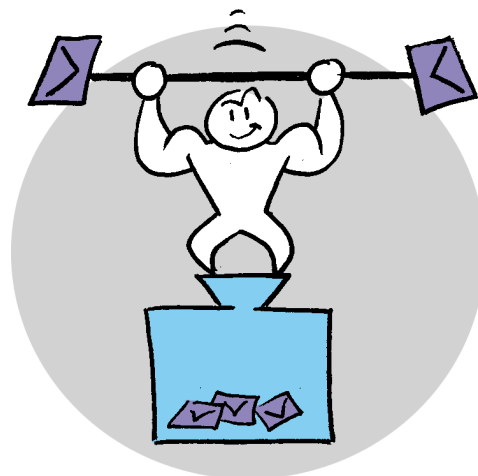
Une aide pour les repas

Sophia est inquiète pour sa mère. Elle est tombée dans ses escaliers et s'est cassé le poignet. Elle vit seule et ne peut plus cuisiner. Sophia a contacté le CCAS (centre communal d'action sociale) de la ville qui lui a proposé d'apporter des repas au domicile de sa mère. Une aide à domicile viendra aussi faire quelques heures de ménage...

Bientôt les élections !

Dans la ville, tout n'est pas parfait, mais Sophia espère que le maire et son équipe vont se représenter. Même si elle est italienne, elle a le droit de voter aux élections municipales car elle vient d'un pays de l'Union européenne. Pour cela, elle s'est inscrite sur les listes électorales françaises.

Marc réfléchit. Si le maire est à nouveau candidat, peut-être qu'il se présentera avec lui. Il aimerait encourager son équipe à améliorer l'accessibilité de la ville pour les personnes en situation de handicap. En plus, cela serait utile à tous !

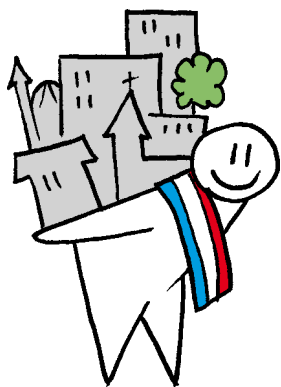


Comment travaillent le maire et les élus ?

Le maire n'est pas seul !

Il travaille en équipe avec des conseillers municipaux, des adjoints...

Qui fait quoi ?



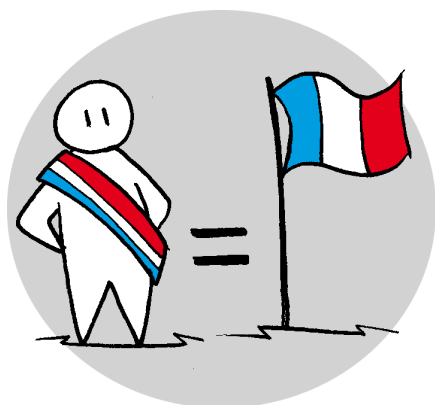
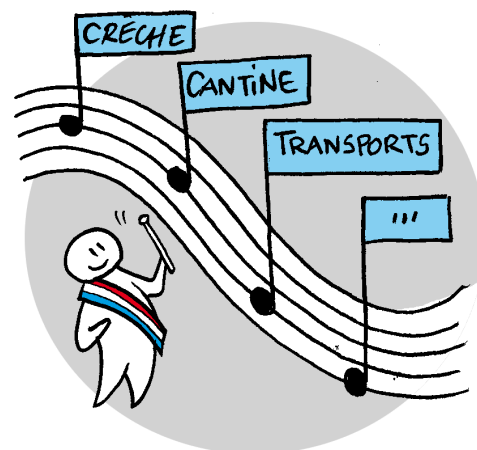
Le maire agit pour sa commune...

En France, il y a 34 875 villages et villes qui sont appelés des communes. Un petit village d'une dizaine d'habitants est une commune tout comme Paris ! Les communes ont un maire. Il facilite la vie des habitants en leur offrant de nombreux services...

Quel est le rôle du maire ?

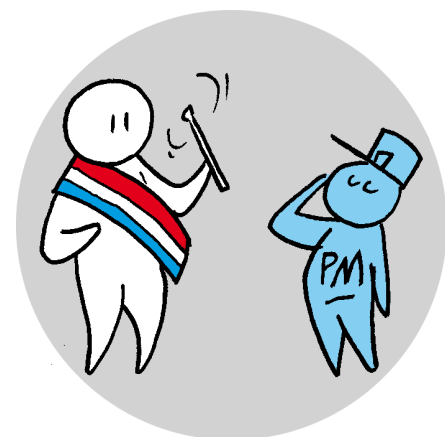
Le maire gère la vie de la commune. Il essaie de répondre aux besoins des habitants à différents moments de leur vie, de la crèche à la maison de retraite...

Il s'occupe des écoles, des cantines, des logements, du soutien aux entreprises, des activités sportives et culturelles, de la santé, des aides aux personnes en difficulté, des transports, des espaces verts, des bâtiments et jardins de la ville...

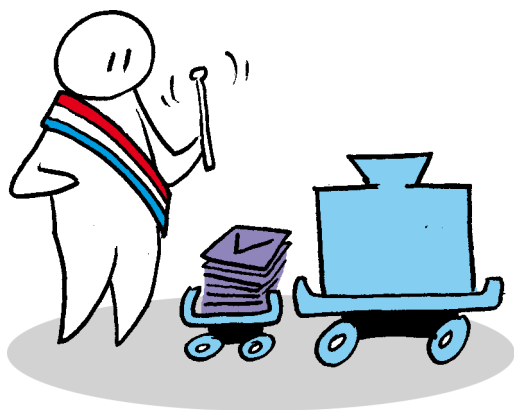


Il est aussi le **représentant de l'État** : dans sa commune, il doit faire respecter les règles et lois votées par les députés et les sénateurs.

Dans les villes, le maire est le **responsable de la police municipale**. Il doit permettre aux habitants de vivre en sécurité, dans le calme. La police municipale peut intervenir pour des problèmes de logement, de relations avec les voisins, de protection des mineurs (moins de 18 ans), de respect de l'environnement...



Il gère l'état civil : l'enregistrement des naissances, des décès... Le maire ou un de ses adjoints célèbre les mariages.



Il organise les élections : chaque citoyen doit avoir un bureau de vote pas trop loin de chez lui.

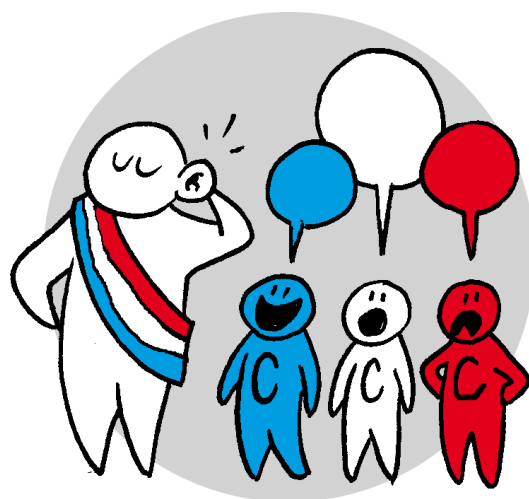
Les conseillers municipaux

Ce sont des hommes et des femmes qui souvent partagent les idées du maire et ont été élus avec lui. Mais des conseillers municipaux peuvent aussi avoir été élus dans l'opposition (d'autres partis) : ils ont alors des projets politiques différents.

Selon la grandeur des communes, les conseillers municipaux sont plus ou moins nombreux : au minimum 5 dans les communes de moins de 100 habitants, 69 dans celles de plus de 300 000 habitants et même 163 pour la ville de Paris.

Ils se réunissent au moins 1 fois tous les 3 mois en conseil municipal pour, par exemple :

- voter le budget, le montant des impôts de la commune
- décider d'acheter ou vendre des terres, des bâtiments
- prévoir des travaux, réparer des routes, construire des salles de sport, de spectacle...
- donner des subventions aux associations
- décider des prix de la cantine, des centres de loisirs, du stationnement...



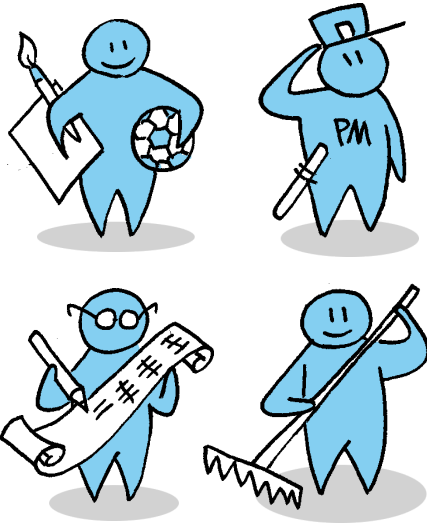
Le plus souvent, les conseils municipaux sont ouverts au public. Les citoyens peuvent être présents pour entendre ce que disent les conseillers municipaux, comprendre leurs décisions.

Quand les décisions sont prises, le maire doit agir pour qu'elles soient respectées. Il est aidé par des adjoints.

Les adjoints au maire

Suivant la grandeur de la commune, les adjoints au maire sont plus ou moins nombreux. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux.

Il peut y avoir des adjoints à la culture, à la vie associative, à l'éducation, aux travaux, au sport, au handicap...



Les employés municipaux

Ce sont toutes les personnes qui sont employées par la commune : les animateurs, les policiers municipaux, les personnels administratifs (enregistrement des naissances, décès, passeports...), les agents des espaces verts (pour s'occuper des jardins publics, des parcs...), les bibliothécaires...

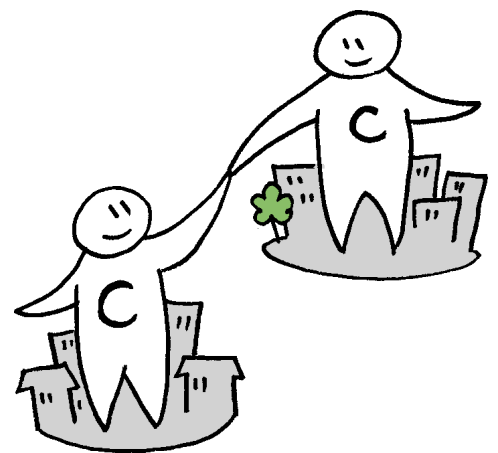
Les conseillers communautaires

Les communes s'unissent pour partager les dépenses, les compétences... Elles peuvent, par exemple, travailler ensemble pour :

- construire des salles de spectacle, de sport... qui seront utilisées par les habitants de plusieurs communes
- organiser les transports pour faciliter les déplacements entre les communes
- ramasser les poubelles
- décider sur quelles terres il sera possible de construire.

Elles se réunissent en EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), aussi appelées « intercommunalités », « communautés de communes ». Les membres des EPCI prennent les décisions importantes lors de conseils communautaires.

Les différentes communes sont représentées dans ces EPCI par des conseillers municipaux. Ils sont alors conseillers communautaires en plus d'être conseillers municipaux.

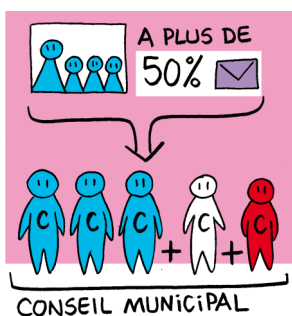
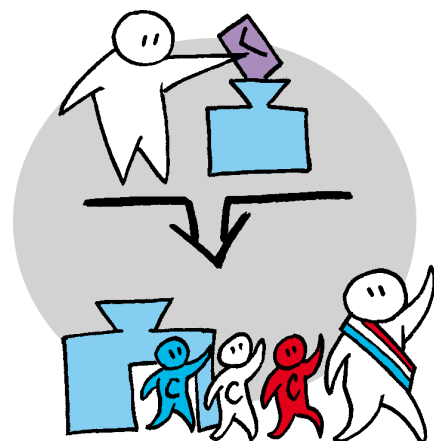


Comment se passent les élections ?

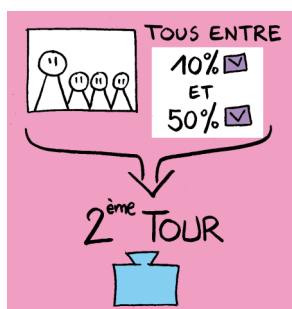
Tous les 6 ans, les Français élisent les maires, leurs conseillers municipaux et communautaires. En 2026, toutes les listes devront présenter autant de candidats hommes que femmes.

Nous votons pour une liste

Les habitants ne votent pas directement pour le maire, mais pour un **groupe d'hommes et de femmes**, prêts à s'engager pour leur commune et qui souhaitent devenir conseillers municipaux. Ils forment une liste. Les électeurs choisissent entre les différentes listes de candidats. Même s'il n'y a qu'une liste, un vote est organisé.

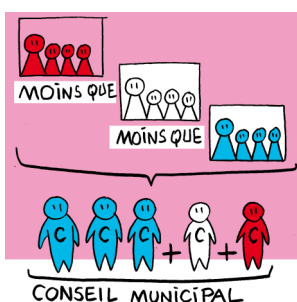


Si une liste obtient plus de la moitié des voix, il n'y a pas de 2^{ème} tour (vote organisé le dimanche suivant). Les membres de la liste ont le droit à la moitié minimum des postes de conseillers municipaux de la commune. Mais s'ils obtiennent, par exemple, 70 % des voix, ils auront encore plus de postes de conseillers municipaux. Les listes qui ont plus de 5 % des voix se partagent les autres places. Plus elles ont de voix, plus elles ont de conseillers municipaux.



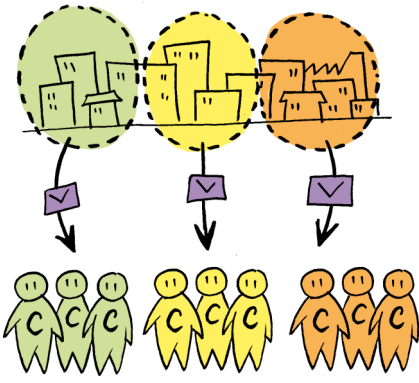
Si aucune liste n'a obtenu la moitié des voix ou plus, les électeurs votent une 2^{ème} fois le dimanche suivant.

Seules les listes qui ont gagné plus de 10 % des voix peuvent participer au 2^{ème} tour. Ces listes peuvent changer. Elles peuvent s'unir avec des candidats d'autres listes (si elles ont obtenu plus de 5 % des voix).



La liste qui obtient le plus de voix au 2^{ème} tour a, au minimum, la moitié des conseillers municipaux de la commune. Les autres listes qui ont obtenu plus de 5 % des voix se partagent, selon leurs résultats, les autres conseillers municipaux.

À Paris, Marseille et Lyon ?



Ces 3 villes sont les plus peuplées de France. En tout, elles rassemblent 2,1 millions de votants.

Paris et Lyon sont partagées en **arrondissements** (regroupements de quartiers) et Marseille en secteurs (regroupements de 2 arrondissements).

Ces arrondissements ou secteurs ont un maire et des conseillers. L'objectif est que les habitants soient plus proches de leurs élus.

Depuis la loi du 11 août 2025, l'organisation du vote dans ces 3 villes a changé.

À Paris

Les habitants vont voter 2 fois, dans 2 urnes différentes. Ils vont élire :

- des conseillers d'arrondissements qui éliront leur maire
- des conseillers de Paris qui éliront le maire de Paris.

À Marseille

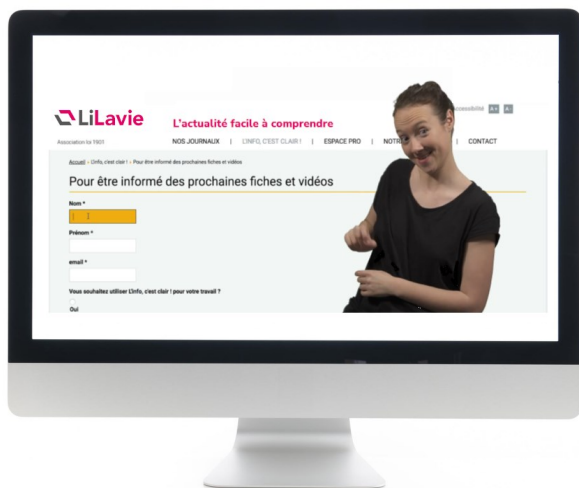
Comme à Paris, les Marseillais vont voter 2 fois, pour élire :

- des conseillers de secteurs qui éliront leur maire
- des conseillers municipaux qui éliront le maire de Marseille.

À Lyon

À Lyon, il y aura 3 votes, avec 3 urnes. Les Lyonnais vont élire :

- les conseillers d'arrondissements qui éliront leur maire
- les conseillers municipaux qui nommeront le maire de Lyon
- et les conseillers métropolitains. La métropole de Lyon rassemble 58 communes et 1,4 million d'habitants.



Retrouvez ce dossier en langue
des signes et en version audio
sur notre site internet :

www.lilavie.fr

Réalisé grâce au soutien de :



Pour mieux comprendre l'actualité,
découvrez nos journaux en français simplifié !

2 pages 2 fois par semaine.



Pour les **personnes sourdes**



Pour les adultes en
situation de handicap mental



Pour les personnes en **apprentissage
du français**, en difficulté avec l'écrit...



Pour les **personnes âgées**, en EHPAD,
en résidence autonomie, à domicile...

Essayez nos journaux, pendant 3 semaines
gratuitement et sans engagement !

www.lilavie.fr